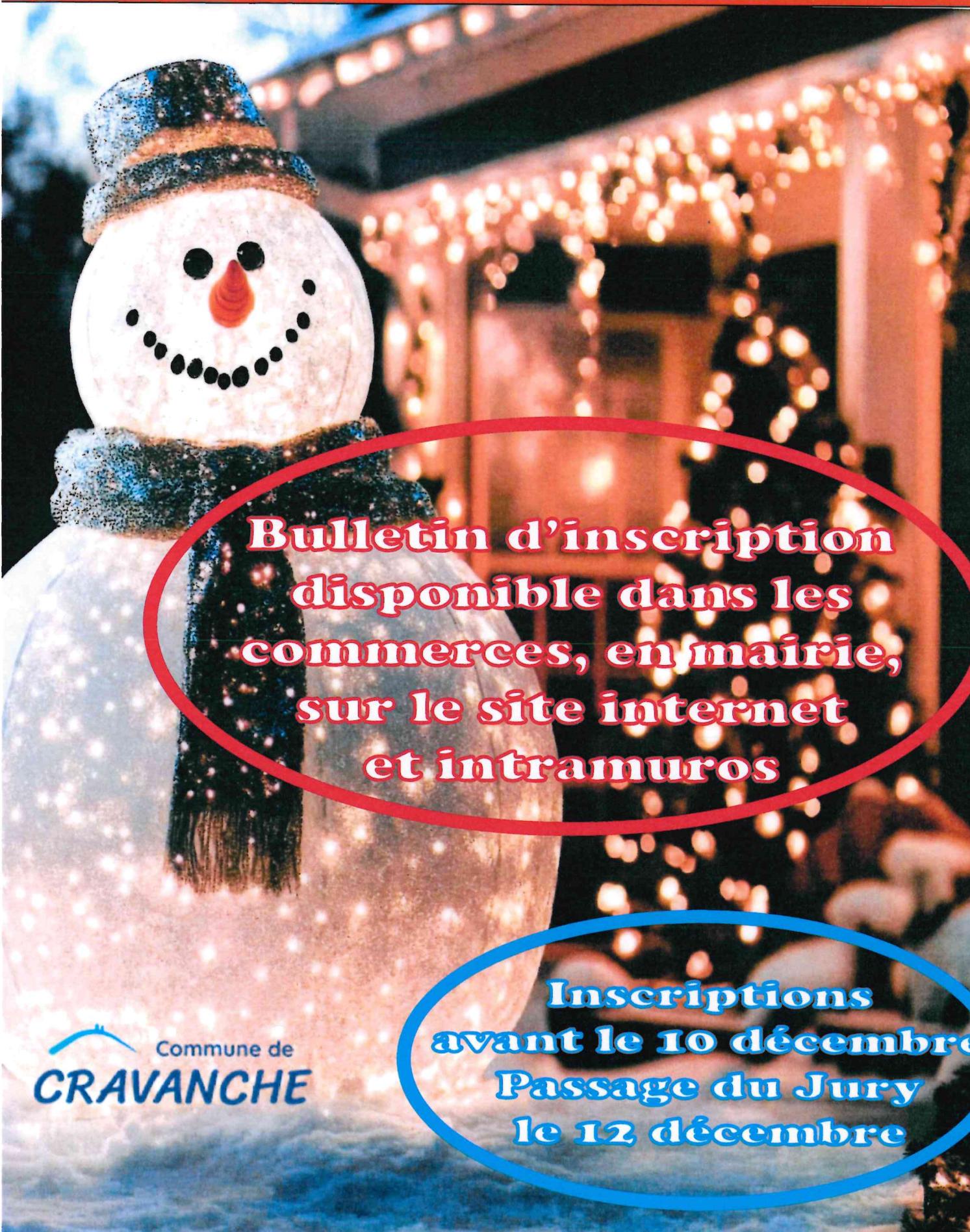


Concours «Décors de Noël» 2025

CRAVANCHE



Bulletin d'inscription
disponible dans les
commerces, en mairie,
sur le site internet
et intramuros

Inscriptions
avant le 10 décembre
Passage du Jury
le 12 décembre

Commune de
CRAVANCHE



REGLEMENT

1. l'inscription au concours doit être enregistrée en mairie au plus tard
le mercredi 10 DECEMBRE 2025
2. Le concours concerne les maisons, les appartements et les commerces
3. L'inscription doit porter sur 1 seule catégorie :
 - soit passage de jour
 - soit passage de nuit
4. Le jury effectuera 2 passages le vendredi 12 Décembre
 - de jour : à partir de 15H
 - de nuit : à partir de 17H
5. La décoration sera évaluée d'après les critères suivants : (note/20)

● la quantité et l'importance de la décoration.....	15
● l'harmonie et la qualité de la décoration, ainsi que le sens artistique (visible de la voie publique).....	10
● le style de décoration (choix et unité de couleurs et des éléments du décor)	15
6. Des prix seront attribués dans chaque catégorie, en fonction du classement.

Toute personne absente ou non excusée lors de la cérémonie privée organisée en février 2026 ne pourra bénéficier de cette récompense.
7. Les participants au concours acceptent :
 - la prise de clichés de leur propriété,
 - la publication sur le site internet communal,
 - la publication dans le magazine municipal « Cravanche le Mag »
8. Ce concours est gratuit sous condition d'acceptation du règlement.

Pour tout renseignement, contacter la mairie au 03 84 26 07 10





Inscription au concours 2025

Nom.....Prénom

Adresse.....

N° téléphone..... Adresse Mail.....

Je m'inscris dans UNE SEULE des 2 catégories suivantes :

Passage de jour (non illuminé) vendredi 12 décembre à partir de 15h

- Maison
- Appartement (étage) ou Collectif
- Commerce

OU

Passage de nuit (illuminé) vendredi 12 décembre à partir de 17h

- Maison
- Appartement (étage.....) ou Collectif
- Commerce

J'ai pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter .

Date et signature

A compléter et à retourner en mairie avant le

MERCREDI 10 DECEMBRE 2025





**Joyeuses
Fêtes**

